

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FAIRPLAYER

Définitions :

- « **Acquéreur** » désigne un Utilisateur ayant réalisé une commande sur le Site ;
- « **CGV** » désigne les présentes conditions générales de vente ;
- « **Exclusive** » désigne les biens matériels ou immatériels rares et exclusifs du club sportif, mis en vente par FairPlayer, que l'Utilisateur pourra acquérir avec des Fan Tokens ;
- « **Fan Tokens** » désigne les actifs numériques émis par FAIRPLAYER SAS et proposés sur le site fairplayer.kriptown.com ;
- « **Partenaire** » désigne KRIPTOWN SAS, exploitant le Site et offrant à ses Utilisateurs la possibilité d'ouvrir un Compte pour participer à des souscriptions, achats, ventes et utilisation de Fan Tokens ;
- « **Site** » désigne le site internet accessible via l'URL fairplayer.kriptown.com ;
- « **Utilisateur** » désigne un individu qui s'est inscrit sur le Site;

1. Objet

Les présentes CGV s'appliquent à toute commande de Fan Tokens et d'Exclusive réalisée sur le Site.

Lorsque l'Utilisateur réalise une commande sur le Site, il lui sera demandé de confirmer son acceptation des CGV.

Certaines des stipulations contenues dans les présentes CGV peuvent être remplacées ou complétées par des conditions ou mentions supplémentaires qui seront publiées sur le Site.

En cas de conflit entre les présentes CGV et toute condition ou mention supplémentaire, les conditions supplémentaires prévaudront.

En passant commande sur le Site, l'Acquéreur certifie avoir la capacité de contracter et reconnaît avoir préalablement pris connaissance et accepter sans restriction les CGV au moment de la passation de la commande.

2. Description des produits du Site

2.1. Fan Tokens

FairPlayer met en vente sur des Fan Tokens sous la forme d'un jeton fongible au nom du club sportif (ex : Paris Volley Token « PVT ») ;

Le nombre de Fan Tokens mis en vente est limité en fonction de la nature de l'Exclusive auquel le Fan Token est adossé, ce dont l'Acquéreur est informé sur le Site.

Ex : l'émission total de PVT sur la première vague = 162 998,2 PVT

L'Acquéreur est informé que l'acquisition du Fan Token donnera uniquement lieu à la transmission d'un certificat numérique, à l'exclusion de tout autre support.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FAIRPLAYER

L'acquisition du Fan Token permettra à son Acquéreur d'accéder à des Exclusive selon les modalités précisées ci-après.

Le Fan Token donne également le droit de gagner d'autres Fan Tokens et de voter pour des sujets relatifs aux clubs.

2.2. Exclusive

Une fois les Fans Tokens achetés sur le Site, l'Utilisateur a la possibilité de les utiliser, c'est-à-dire de les échanger contre des Exclusives.

Les Exclusives sont des biens matériels ou immatériels rares et exclusifs du club, mis en vente par FairPlayer, que l'Utilisateur pourra acquérir avec des Fan Tokens.

Il en existe trois catégories :

- Exclusive moments : Avec ces Exclusives, vous profitez de moments privés et personnalisés avec l'équipe de votre club favori. Frisson garanti !
- Exclusive collectibles : Ces Exclusives vous permettent de collectionner des produits dédiés et/ou uniques fournis par votre club préféré. Certifié !
- Exclusive access : Soyez aux premières loges avec ces Exclusive qui vous offrent des places de choix lors de grands matchs. Full Access !

Les Exclusives sont proposés à la vente pendant une durée limitée (la « Période de validité »), qui sera précisée sur le Site.

Les Exclusives non vendus à la fin de Période de validité ne seront plus disponibles, et par conséquent retirés du Site.

Les Fans Tokens non utilisés pourront être conservés, puis échangés contre une prochaine vague d'Exclusive qui interviendra sur la nouvelle saison.

3. Réalisation d'une commande

Pour réaliser une commande de Fan Tokens et d'Exclusives, l'Acquéreur est invité à suivre les instructions de notre Partenaire et du Site.

FairPlayer adresse une facture à l'Acquéreur lors de l'utilisation du Fan Token, c'est-à-dire lors de son échange sur le Site contre des Exclusives.

L'Acquéreur renonce à toute réclamation dans l'hypothèse où l'Exclusive ne serait plus disponible au jour où il souhaiterait passer une commande.

FairPlayer fera ses meilleurs efforts pour informer dans les meilleurs délais les Utilisateurs de toute indisponibilité dès que la totalité des Fan Tokens liés à un club sera écoulé.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FAIRPLAYER

4. Prix et modalités de paiement des produits (Fan Tokens et Exclusives)

Le prix du Fan Token est exprimé en euros (EUR) et s'entend toutes taxes comprises (TTC).

Le prix de l'Exclusive est exprimé en Fan Tokens.

Ex: 1 EUR = 50 PVT (PVT pour Paris Volley Token).

Les modalités de paiement sont décrites par renvoi, dans les CGU/CGV de notre Partenaire KRIPTOWN ainsi que dans les CGU de MANGOPAY, accessibles sur le Site.

5. Propriété des produits (Fan Tokens, Exclusive)

La propriété des Fan Tokens sera transférée à l'Acquéreur dès l'inscription de la transaction sur la blockchain.

Quant aux Exclusives, le transfert de propriété s'opère dès que l'utilisation des Fan Tokens a été validée sur le Site.

Le risque concernant les Exclusives sera transféré à l'Acquéreur au moment de la réception des biens.

6. Livraison

6.1. Généralités

Les produits commandés ne pourront être livrés qu'en France métropolitaine.

Les livraisons sont effectuées à l'adresse postale indiquée par l'Acquéreur au cours du processus de commande.

Les frais de livraison applicables à la commande sont ceux mentionnés sur le Site au moment de la commande.

L'envoi des produits se fera sous 15 jours ouvrés dès l'achat du produit par l'Acquéreur.

Un email est envoyé de manière automatique au club, à Fairplayer et à l'Acquéreur dès l'acquisition, avec toutes les informations utiles à la livraison.

6.2. Délais

Les délais de livraison indiqués le sont à titre indicatif et peuvent varier en fonction des périodes de l'année. Il ne pourra, en tout état de cause, jamais excéder 30 jours à compter de la commande.

En tout état de cause, conformément aux dispositions légales, en cas de retard de livraison, l'Acquéreur bénéficie de la possibilité de résoudre le contrat dans les conditions et modalités définies à l'Article L.216-2 du Code de la consommation. Dans ce cas, si l'Acquéreur a reçu le produit, après son annulation, FairPlayer procédera au remboursement du produit et aux frais « aller » dans les conditions de l'Article L.216-3 du Code de la consommation.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FAIRPLAYER

6.3. Risques

Les risques de perte ou de détérioration des produits sont transférés à l'Acquéreur au moment de la livraison, c'est-à-dire du transfert de la possession physique des produits.

6.4. Réserves

L'Acquéreur est invité à vérifier l'état apparent du colis et des produits à la livraison. En cas de dommage ou de perte liée au transport, il appartient à l'Acquéreur de notifier au transporteur et à FairPlayer toutes réserves sur le produit livré à l'adresse de contact : contact@fairplayer.fr.

7. Renonciation au droit de rétractation

Compte tenu de la nature particulière du Fan Token, objet de la transaction, laquelle suppose une exécution instantanée, l'Acquéreur reconnaît être informé que son droit de rétractation ne pourra être exercé tel que cela est prévu à l'article L.221-28 13° du Code français de la consommation (« Code de la consommation »), dont les dispositions sont reprises ci-après et dont il déclare avoir expressément pris connaissance.

« Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

(...)

13° De fourniture d'un contenu numérique sans support matériel dont l'exécution a commencé avant la fin du délai de rétractation et, si le contrat soumet le consommateur à une obligation de payer, lorsque :

- a) Il a donné préalablement son consentement exprès pour que l'exécution du contrat commence avant l'expiration du délai de rétractation ; et*
- b) Il a reconnu qu'il perdra son droit de rétractation ; et*
- c) Le professionnel a fourni une confirmation de l'accord du consommateur conformément aux dispositions du deuxième l'alinéa de l'article L. 221-13.»*

Conformément aux dispositions de l'article L.221-28 du Code de la consommation l'Acquéreur est par ailleurs informé que le droit de rétractation n'est pas applicable :

- aux ventes d'Exclusive constituant des articles personnalisés à sa demande tel que par exemple un maillot sous verre dédié, ou un ballon dédié par l'équipe, conformément à l'article L. 221-28 3° du Code de la consommation ;
- aux ventes d'Exclusive, constituant une prestation de services de loisir devant être fournie à une date ou selon une périodicité déterminée tel que des expériences pack Loge ou pack canapé, conformément à l'article L. 221-28 12° du Code de la consommation.

8. Garanties légales

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FAIRPLAYER

8.1. Garanties applicables aux Exclusives

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;

2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;

3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;

4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FAIRPLAYER

contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

8.2. Garanties applicables aux Fan Tokens

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la fourniture du contenu numérique ou du service numérique pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant un délai d'un an à compter de la date de fourniture, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du contenu numérique ou du service numérique.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique sans retard injustifié suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix en conservant le contenu numérique ou le service numérique ou il peut mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre renoncement au contenu numérique ou au service numérique, si :

1° Le professionnel refuse de mettre le contenu numérique ou le service numérique en conformité ;

2° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique est retardée de manière injustifiée ;

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FAIRPLAYER

3° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique ne peut intervenir sans frais imposés au consommateur ;

4° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur ;

5° La non-conformité du contenu numérique ou du service numérique persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du professionnel restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique au préalable.

Dans les cas où le défaut de conformité est mineur, le consommateur n'a droit à l'annulation du contrat que si le contrat ne prévoit pas le paiement d'un prix.

Toute période d'indisponibilité du contenu numérique ou du service numérique en vue de sa remise en conformité suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la fourniture du contenu numérique ou du service numérique de nouveau conforme.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 224-25-1 à L. 224-25-31 du code de la consommation.

Le professionnel qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 242-18-1 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie, en outre, de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le contenu numérique ou le service numérique est conservé ou à un remboursement intégral contre renonciation au contenu numérique ou au service numérique.

9. Nombre minimum de participants

L'Acquéreur est informé que la participation aux événements auxquels donne accès un Exclusive est conditionnée à l'inscription d'un nombre minimum de participants.

Dans l'hypothèse où la réalisation de l'événement ne pourrait avoir lieu à défaut d'atteinte du nombre minimal requis, le Client en sera informé au plus tard au 30 Juin 2023.

10. Politique d'annulation

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FAIRPLAYER

10.1. Annulation à l'initiative de FairPlayer ou du Club

En cas d'annulation de l'événement auquel donne accès l'Exclusive, et ce quelle qu'en soit la cause (ex : nombre de participants insuffisants ou match annulé/reporté par le club sportif), FairPlayer s'engage à en informer l'Acquéreur dans les meilleurs délais, et à lui fournir un nouvel Exclusive qu'il pourra utiliser lors du match report.

Toutefois, les Acquéreurs n'étant pas disponibles aux nouvelles dates de la manifestation sportive à laquelle donne accès la détention de l'Exclusive, pourront demander le remboursement de leur Exclusive en contactant FairPlayer à contact@fairplayer.fr. Les remboursements seront effectués en Fan Tokens.

Le report de la manifestation ne pouvant être garanti par FairPlayer, la société décline toute responsabilité en cas d'échec du report de la manifestation.

Il est notamment précisé que les frais engagés par l'Acquéreur pour se rendre au match annulé restent à sa charge.

10.2. Annulation à l'initiative de l'Acquéreur

Toute réservation est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation à l'initiative de l'Acquéreur.

11. Données Personnelles

Le traitement des données à caractère personnel est effectué conformément à l'article 5 des Conditions Générales d'Utilisation du Site.

12. Intégralité

Dans l'hypothèse où l'une des clauses des présentes CGV serait nulle et non avenue pour quelque raison que ce soit, la validité et le respect de celles-ci n'en seraient pas affectés.

Le défaut d'exercice par FairPlayer des droits qui lui sont reconnus en application des présentes n'équivaut pas, de sa part, à une renonciation définitive à faire valoir ces droits.

13. Droit applicable – Litiges – Traitement des réclamations – Médiation

13.1. Droit applicable - Langue

Les présentes CGV sont soumises à la loi française.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FAIRPLAYER

Toutefois, et conformément à l'article 6 §2 du Règlement Rome I, les internautes résidant au sein de l'Union européenne peuvent bénéficier des dispositions éventuellement plus protectrices et impératives de leur droit national.

La langue des présentes CGV est la langue française.

13.2. Traitement des réclamations

Pour toute réclamation vous pouvez contacter FairPlayer à l'adresse suivante : contact@fairplayer.fr.

13.3. Médiation des litiges de consommation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, FairPlayer adhère au service de médiation de la CNPM, dont les coordonnées sont les suivantes : 27 Avenue de la Libération - 42400 SAINT CHAMOND - Tél. 09 83 24 74 88.

Pour connaître les modalités de saisine du Médiateur, cliquer ici [<https://www.cnpm-mediation.org/>].

Après démarche préalable écrite vis-à-vis de FairPlayer et en cas de réclamation non résolue amiablement, le Service du médiateur peut être saisi pour tout litige de consommation dont le règlement n'aurait pas abouti.

Conformément aux règles applicables à la médiation, tout litige de consommation doit être confié préalablement par écrit à contact@fairplayer.fr.

Après démarche préalable écrite auprès de FairPlayer, le Service du Médiateur peut être saisi, gratuitement, pour tout litige de consommation dont le règlement n'aurait pas abouti.

13.4. Plateforme de Règlement en Ligne des Litiges :

Conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges (« RLL »), facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>